CODEX DES PEINES JUDICIAIRES DE TAERTICÂULLE

Classification : Accès Ouvert

« Le pouvoir doit circuler avec sagesse, comme le vent qui traverse les royaumes sans les briser. »
— Lois Éthérées

Dans les royaumes de Taerticâulle, la justice est une institution avant tout politique et civique — mais elle n'est pas uniforme. Elle se répartit sur deux paliers distincts, dont l'un domine largement l'autre dans la pratique.

Une faute grave n'est pas seulement un crime : elle représente souvent une menace pour l'équilibre des cités et des pouvoirs. La justice de Taerticâulle cherche rarement à détruire un individu. Elle vise plutôt à limiter son influence, contrôler ses ambitions, protéger l'équilibre des institutions.

I. LE PALIER ÉTHÉRÉ — SANCTION DOMINANTE

Dans les faits, c'est la Banque Éthérée qui gouverne l'essentiel des affaires du continent. Ses sanctions ne sont pas des condamnations doctrinales — ce sont des retraits de crédit, des fermetures de routes commerciales, des exclusions du système économique continental. C'est le palier qui touche le plus grand nombre d'affaires, bien avant les peines royales.

Régulateur d'Argent — Sphère d'Argent de la Banque — arbitrage des litiges économiques courants

Médiateur du Pacte — Sphère d'Or de la Banque — conflits entre royaumes et dynasties

Arbitre du Vent — Sphère du Vent de la Banque — situations exceptionnelles continentales

Sept Argentiers — dernier recours — saisis uniquement quand les échelons précédents ne suffisent pas

Garde Éthérée — bras exécutif — exécution physique des sanctions quand les leviers économiques seuls ne suffisent pas

L'appareil s'appuie sur les Lois Éthérées et les Lois Bragiennes. Les précédents documentés concernant les violations des Lois Bragiennes illustrent la gradation des sanctions — avertissements formels pour les cas mineurs, suspensions d'activité et retraits de financement pour les catastrophes localisées.

II. LE PALIER ROYAL — PEINES SUBORDONNÉES

En dessous du palier éthéré, chaque royaume maintient son propre appareil de peines pour les affaires qui ne relèvent pas directement de la Banque — crimes politiques, trahisons, conflits internes aux maisons régnantes.

Les jugements du palier royal sont rendus par le Conseil des Seigneurs-Maîtres à Vöolaeris et par le Conseil des Recteurs à Hishmaer. Éthérée ne connaît pas de tribunal royal distinct — sa justice passe directement par l'appareil de la Banque décrit ci-dessus.

LES DIX PEINES ROYALES DE TAERTICÂULLE

Peines majeures

1. Exil Politique — le condamné est expulsé du royaume ou interdit de séjour dans plusieurs cités. Cette peine est souvent utilisée contre des conspirateurs, des nobles influents, des

diplomates impliqués dans des intrigues. L'exil permet d'éloigner une menace sans provoquer de crise politique

2. Confiscation de Titres et de Terres — le condamné perd ses titres, ses terres, ses privilèges politiques. Les terres sont souvent redistribuées ou placées sous administration. Cette peine est fréquente dans les luttes entre grandes maisons

3. Prison Politique — le condamné est détenu dans une forteresse ou une prison d'État. Cette peine est utilisée pour empêcher un individu d'organiser une rébellion, d'influencer la cour, de manipuler les institutions

4. Assignation à Résidence — le condamné est contraint de vivre dans un lieu précis. Il ne peut quitter ce territoire sans autorisation. Cette peine est souvent appliquée aux nobles ou magistrats afin d'éviter les scandales publics

5. Exécution Officielle — peine capitale réservée aux crimes menaçant directement l'ordre des royaumes — haute trahison, complot majeur, assassinat politique. Les exécutions sont strictement encadrées par la loi

Peines intermédiaires

6. Service Obligatoire à l'État — le condamné doit servir les institutions pendant plusieurs années. Il peut être affecté à l'administration publique, à l'armée, à des missions diplomatiques, à des travaux stratégiques. Cette peine transforme souvent un individu dangereux en ressource utile pour l'État

7. Interdiction d'Exercer une Fonction — le condamné est interdit d'exercer des fonctions politiques, des responsabilités militaires, des charges administratives. Cette peine est fréquente pour les magistrats ou fonctionnaires corrompus

8. Bannissement d'une Cité — le condamné est interdit d'accès à une cité spécifique. Cette sanction est souvent utilisée contre des marchands fraudeurs, des agitateurs, des individus perturbant l'ordre public

Peines mineures

9. Amende Civile — le condamné doit payer une compensation financière. Dans les affaires économiques importantes, les transactions peuvent être surveillées par des institutions liées à la Banque Éthérée, notamment pour garantir le remboursement des dettes

10. Pénitence Civile — le condamné doit réparer le tort causé à la communauté. Cela peut inclure des travaux publics, la réparation de dommages, un service communautaire

PÉRIMÈTRE — LES GRIFFONS

Ce codex ne traite pas des affaires impliquant des griffons — leur statut de citoyens reconnus par les Lois Éthérées relève d'un cadre juridique séparé. Voir le Codex des Lois Griffonnières (à paraître).

PHILOSOPHIE JUDICIAIRE DE TAERTICÂULLE

« Le pouvoir doit circuler avec sagesse, comme le vent qui traverse les royaumes sans les briser. »

— Lois Éthérées

La justice cherche donc à préserver l'équilibre politique, limiter les ambitions dangereuses, protéger la stabilité des cités.